

UNE CITÉ RÉSIDENTIELLE

aux portes de Rennes

A

C

N

G

N

E



AUX regrets de quelques-uns de ses anciens habitants, Acigné n'est plus la petite cité rurale retranchée dans ses terres. L'expansion rennaise en fait de plus en plus une commune-dortoir et ce destin relativement nouveau a commencé au lendemain du comice agricole de 1954. Le terrain utilisé par cette manifestation agricole avait été, pour sa desserte, divisé par des routes ; il devint tout naturellement un lotissement. Sur ce terrain de plus d'un hectare

qui appartenait au bureau de bienfaisance de la commune, 75 pavillons ont été construits près de ceux-ci, une quinzaine d'autres maisons individuelles ont été réalisées sur initiative privée.

Pour la commune, il en est résulté un accroissement de population : 1.550 environ en 1962, près de 1.700 aujourd'hui. Quant aux habitants « agglomérés » au bourg, leur nombre s'est accru de 450 au dernier recensement à plus de 700 aujourd'hui.

Un nouveau lotissement de 200 pavillons

Cette expansion n'est pas terminée : un deuxième lotissement, la Résidence Verdaudais, entièrement réalisée par un constructeur-promoteur privé, comprendra quelque deux cents maisons individuelles, de 4 à 6 pièces, avec garage et jardin. La vente de ces maisons, clefs en main, débutera dans le courant de cette année.

Tous les équipements (eau, assainissement, voies, téléphone) sont réalisés par le lotisseur, sous contrôle de la Municipalité.

L'extension d'Acigné a posé à la Municipalité bien des problèmes nouveaux.

Sur le plan scolaire, ce qui existe, tant pour l'enseignement public que privé, est suffisant ; mais l'accroissement des populations résultant de la réalisation de la « Résidence Verdaudais » obligera à construire de nou-

velles classes. Dans ce but, un terrain de 10 000 m² a été réservé à la demande de l'Académie.

Un autre terrain a été réservé pour un ensemble sportif, mais, comme nous le disait M. de Tréverret, maire : « Cet ensemble n'est pas subventionné, la Ville de Rennes ayant absorbé, pour sa plaine de jeux de Bréquigny, tous les crédits affectés à l'ille-et-Vilaine au titre des équipements sportifs ».

D'autre part, « Il n'y a encore aucune promesse ni la moindre indication quant à son inscription au VI^e Plan ».

L'ensemble sportif prévu par la Municipalité d'Acigné devrait comprendre, semble-t-il, des aires de football, basket, piste en cendrée, tennis, tribunes et vestiaires, plateau d'évolutions scolaires.

D'autre part, on prévoit encore la construction d'une salle d'éducation physique, d'un jardin d'enfants financé dans le cadre du lotissement, d'un centre

administratif comprenant mairie et centre social. Ainsi, tous les équipements envisagés sont, strictement, ceux d'une commune résidentielle et Acigné, aujourd'hui, tout au moins, n'a pas l'ambition d'attirer de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales.

Elle n'a guère que trois entreprises — deux relevant du « Bâtiment » et la troisième consacrée à la mécanique agricole — totalisant quelque 70 ouvriers.

Les activités essentielles restent rurales.

Cette volonté de demeurer une « cité résidentielle » est peut-être la meilleure garantie de tranquillité pour tant de personnes qui cherchent, aujourd'hui, à fuir le bruit et les embarras de la grande ville.

Bien reliée à Rennes

Cette tranquillité est d'autant plus agréable et bienvenue qu'entre Acigné et Rennes, les liaisons

routières et téléphoniques ont été considérablement améliorées.

Par Noyal-sur-Vilaine — qu'on ne traverse plus — et la R. N. 157, bientôt portée à deux chaussées, il sera aisé d'atteindre la partie est de Rennes en quelques minutes ; par le C. D. 29, on atteint facilement la Cité universitaire de Beaulieu et tout le centre urbain rennais.

Le téléphone — on appelle Rennes directement au cadran — a, pour sa part, influé déjà sur bien des cadres pour leur implantation à Acigné, où on compte déjà plus de 70 abonnés. Cette commodité devrait jouer en

faveur de la « Résidence de la Verdaudais ».

Sage cité résidentielle aux portes de Rennes, Acigné, l'ancienne Acinius romaine, tout en faisant du neuf, ne renie pas son passé. A ses nouveaux habitants, elle offre les charmes attachants de vieilles demeures, témoins de personnages qui furent illustres et de faits historiques, « Les Châteaux », « La Hulle », « L'Auditoire », la « Maison des Notaires » : autant d'anciennes et belles pierres qui mériteraient une autre chronique.

Bernard MORIN.